



© F. BLANC

L'éditorial d'Yves Veyrier

Secrétaire général @YVeyrier sur Twitter

FO

PRIME « DEUXIÈMES LIGNES » ET ÉLECTION TPE

Au sortir de la dernière réunion entre le Premier ministre, accompagné des ministres de l'Économie, des Finances et de la Relance et de la ministre du Travail, et les organisations syndicales et patronales, une annonce a dominé l'actualité durant quelques jours : celle de la prime « deuxième ligne », élargie aux bas salaires sans distinction, à l'image de la prime « pouvoir d'achat », devenue « prime Covid », destinée à « récompenser » l'engagement des salariés mobilisés durant la crise sanitaire.

Annoncée à 1000 euros, pouvant aller jusqu'à 2000 euros sous réserve d'un accord d'intéressement ou de méthode relatif à la valorisation des emplois concernés, il faut d'abord préciser qu'il ne s'agit pas d'une prime « sonnante et trébuchante »!

Cette annonce ne se traduira dans les faits que selon le bon vouloir de l'employeur ou la capacité de l'entreprise à la verser, l'intérêt pour eux étant qu'elle serait exonérée, jusqu'aux montants indiqués, de tout prélèvement fiscal et social.

L'expérience de la première prime Covid a d'ailleurs révélé que nombreux sont celles et ceux qui, pensant être éligibles, n'ont en réalité perçu qu'en partie cette prime voire rien perçu.

Si, bien sûr, tout complément de salaire est bon à prendre, FO a clairement dit que cela ne pouvait, d'une part, en aucun cas être vu comme un solde de tout compte de l'engagement des salariés dits de la « deuxième ligne », ni, d'autre part, se substituer à

une revalorisation pérenne des emplois, conditions de travail et des salaires.

Et, quant à parler de prime bas salaires, mieux vaut augmenter le Smic au-delà du 0,9% concédé au 1^{er} janvier. FO a rappelé sa revendication d'un Smic porté à 1450 euros net (soit 80% du salaire médian). Beaucoup des salariés de la « deuxième ligne », comme beaucoup trop de salariés en général, demeurent en effet rémunérés au Smic sans perspective d'évolution. Nombre d'entre eux sont salariés de TPE (Très petites entreprises).

À ce propos, parmi ceux-là il y a notamment les salariés du particulier employeur, dans leur très grande majorité des femmes : assistantes maternelles, aides

à domicile... *Quid* pour elles de la prime en question? Peu de chance qu'elle soit versée par les particuliers qui les emploient. FO s'est engagée à intervenir à ce sujet auprès du gouvernement.

On a souvent dit que FO était le syndicat de la feuille de paie. Oui, et nous le

revendiquons, car le salaire est la rémunération du travail. Son augmentation quand on est au Smic ou en bas des grilles est légitime et c'est un élément de justice sociale. C'est aussi un facteur d'emplois, car à la différence des actifs financiers, qui spéculent sur les marchés boursiers totalement déconnectés de l'économie réelle, nos salaires sont réinvestis immédiatement dans l'activité économique.

Depuis le 22 mars et jusqu'au 6 avril, voter FO à l'élection TPE c'est aussi soutenir l'augmentation légitime des salaires!

**Voter FO,
c'est soutenir
l'augmentation
légitime des salaires**

Retrouvez l'actualité de Force Ouvrière sur Internet : www.force-ouvriere.fr